

# Travailler en toute sécurité et conformité

# Élimination de l'amiante

La fiche de renseignements sur l'amiante de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) aide les employeurs et les travailleurs à se conformer aux lois sur la sécurité, aux règlements sur la sécurité relative à l'amiante et autres règlements applicables.

## QU'EST-CE QUE L'AMIANTE?

**L'amiante est une matière dangereuse.** Les fibres d'amiante sont extrêmement fines et peuvent demeurer en suspension dans l'air pendant des heures. L'exposition à l'amiante se produit lorsque les travailleurs inhalent l'air contenant ces fibres.

Les effets possibles de l'exposition à l'amiante sur la santé comprennent :

- Amiantose (inflammation et accumulation de tissus fibreux qu'on appelle parfois cicatrisation);
- cancer du poumon; et
- mesothéliome (cancer de l'enveloppe protectrice des poumons).

## LÉGISLATION, NORMES, DIRECTIVES ET PRATIQUES EXEMPLAIRES

Tous les projets doivent se conformer aux lois sur la sécurité, aux règlements sur la sécurité relative à l'amiante, aux règlements sur la santé et la sécurité dans les mines et à toute autre législation ou règlement pertinent. Les règlements sur la sécurité relative à l'amiante établissent les exigences pour tout travail avec des matériaux contenant de l'amiante. Le code de pratique sur l'élimination de l'amiante de la CSTIT précise les normes actuelles pour les travaux impliquant des matériaux à base d'amiante dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le fait de se conformer au Code de pratique sur l'élimination de l'amiante représente une preuve de conformité aux exigences réglementaires.

**Seuls les travailleurs avec une formation et des qualifications en élimination de l'amiante peuvent participer à l'élimination de l'amiante (démolition, rénovations ou récupération des milieux de travail où il y a de l'amiante).**

## Étapes pour l'élimination de l'amiante

1. Faites une analyse des risques et une étude sur l'amiante là où l'amiante peut être présente, ou si la structure a été construite avant 1990.
2. Fournir un formulaire de déclaration de projet d'amiante à la Division des services de prévention de la CSTIT et des procédures de travail écrites au moins cinq jours avant le début des travaux. Vous retrouverez le formulaire de déclaration de projet d'amiante sur le site Web de la CSTIT, sous formulaires pour les employeurs . Envoyez le formulaire rempli et les procédures de travail à [asbestos@wscc.nt.ca](mailto:asbestos@wscc.nt.ca).
3. Un agent de sécurité révisé le formulaire de déclaration de projet d'amiante et les procédures de travail. Il se peut qu'on demande des précisions au niveau des procédures de travail ou des documents additionnels.
4. Lorsque les procédures de travail et la documentation appuient l'élimination sécuritaire de l'amiante, la CSTIT fait parvenir une lettre permettant que les travaux d'élimination de l'amiante débutent.
5. Un agent de sécurité de la CSTIT pourrait effectuer une visite du milieu de travail pendant l'élimination de l'amiante.
6. Vous devez informer la CSTIT lorsque les travaux d'élimination de l'amiante sont complétés et fournir :
  - une liste des travailleurs impliqués dans les travaux, et
  - un résumé exhaustif des résultats d'échantillonnage de l'air.

# Travailler en toute sécurité et conformité

## Élimination de l'amiante

La fiche de renseignements sur l'amiante de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) aide les employeurs et les travailleurs à se conformer aux lois sur la sécurité, aux règlements sur la sécurité relative à l'amiante et autres règlements applicables.

### Procédures : faites-le par écrit

Les procédures de travail écrites doivent contenir les renseignements suivants :

- type de matériel contenant de l'amiante;
- catégorie d'activités d'élimination de l'amiante : risque faible, modéré ou élevé;
- liste d'équipement;
- exigences pour l'équipement de protection personnelle;
- programme de protection respiratoire – type de respirateur, rapports de vérification d'étanchéité faciale;
- procédures de décontamination du site;
- procédures de décontamination pour le travailleur;
- procédures et horaire d'échantillonnage de l'air;
- résultats d'analyse applicables de matières dangereuses – amiante, plomb, et
- plan d'intervention d'urgence.

### Formation adéquate

Bien que les procédures de travail écrites soient une exigence de la CSTIT, les travailleurs doivent avoir une formation adéquate afin de mettre ces procédures en application en toute sécurité.

En plus des procédures d'élimination de l'amiante, les employeurs devraient aussi avoir des procédures écrites pour tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail. À titre d'exemple, il y a la protection anti-chute, les premiers soins et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Lors des inspections de sites, un agent de sécurité peut demander aux employeurs de fournir les rapports de vérification d'étanchéité faciale, les certificats d'aptitude ou de formation d'un travailleur, et tout autre document applicable.

### Surveillance de la qualité de l'air

Tous les projets d'élimination de l'amiante nécessitent un échantillonnage de l'air : un prélèvement de départ, des échantillons pendant les activités d'élimination et un échantillon à la fin des travaux.

### RESSOURCES

Les employeurs doivent se référer au Code de pratique sur l'élimination de l'amiante lors de la planification de projets d'élimination de l'amiante. En se conformant au code de pratique, les employeurs assurent la conformité avec la législation et les règlements applicables. Les employeurs devront peut-être aussi consulter des spécialistes qualifiés de la santé et de la sécurité au travail pour faciliter l'interprétation de ces lignes directrices et toutes autres lignes directrices disponibles. Parmi les spécialistes de la qualité de l'air, on retrouve les hygiénistes du travail ou les professionnels en ingénierie des bâtiments.

Pour plus de renseignements sur l'élimination sécuritaire de l'amiante, veuillez consulter le Code de pratique sur l'élimination de l'amiante de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs.